



COMMUNIQUE
CETIOM, ITC, INTERCHANVRE

Fusion entre l'ITC et le CETIOM

L'Institut Technique du Chanvre (ITC) et le Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux Métropolitains (CETIOM) fusionnent pour mieux répondre aux enjeux de la diversification des productions et de la valorisation de la biomasse.

L'accord entre les Instituts transfère au CETIOM la responsabilité de la mise en œuvre des actions de recherche agronomique sur le chanvre industriel, accord approuvé par le Ministère de l'Agriculture.

Ces actions seront élaborées avec l'Interprofession INTERCHANVRE, qui les financera aux côtés des fonds CASDAR. Un accord récent au sein de l'interprofession a donné à INTERCHANVRE la possibilité de percevoir des cotisations pour le financement des actions de l'interprofession, et notamment le soutien des actions de recherche agronomique.

Bertrand PATENÔTRE, Président de la Fédération Nationale des Producteurs de Chanvre et d'INTERCHANVRE a souligné : « *L'implication des réseaux du CETIOM permettra d'améliorer la couverture nationale pour faire face à l'accroissement de la demande de chanvre dans les biomatériaux* ».

Benoît SAVOURAT, Président de l'ITC, qui représentera INTERCHANVRE au sein du Conseil d'Administration du CETIOM a déclaré : « *Le partage d'une vision commune sur le rôle des Instituts au sein des filières et l'existence de thèmes communs au Chanvre et aux Oléagineux ont été déterminants dans ce rapprochement* ».

Pour Bernard de VERNEUIL, Président du CETIOM, cette évolution confortera une dynamique : « *Elle favorisera la prise en compte des plantes à fibres et ligno-cellulosiques dans nos travaux, en complément des actions en cours sur le lin oléagineux. La problématique de ces cultures correspond aux priorités du CETIOM sur les systèmes de cultures innovants où nous renforçons nos actions avec les autres Instituts (Arvalis, ITB, ITL, UNIP) et l'INRA* ».

**Contact Presse : Christine GIGANDON, responsable communication
CETIOM – 01 30 79 95 39**

A propos du CETIOM

Financé principalement par les cotisations interprofessionnelles de l'ONIDOL, il est en charge des actions de R et D permettant l'amélioration de la compétitivité des productions de colza, de tournesol, de soja, de lin oléagineux et de chanvre, en liaison étroite avec les autres organismes de la filière PROLEA.

Le CETIOM emploie 120 personnes réparties dans les régions de production et pour conduire ses actions, il dispose d'un budget de l'ordre de 14 millions d'euros.

A propos d'INTERCHANVRE

Structure paritaire de représentation de la filière du chanvre industriel, dont la reconnaissance interprofessionnelle est en cours, Interchanvre est composé de deux collèges : un collège amont, la Fédération Nationale des producteurs de chanvre, et un collège aval, l'Union des Transformateurs de Chanvre. La France est le premier pays producteur de chanvre en Europe avec une superficie cultivée de l'ordre de 10.000 hectares.

A propos de l'ITC

Basé à Troyes, cœur du bassin historique de la production de chanvre européenne, l'ITC intervenait en conseil agronomique auprès de l'ensemble des acteurs de la filière française. L'ITC fonctionnait avec 3 permanents pour un budget de 300 000 €, et travaillait en collaboration étroite avec le CETIOM depuis 2007.

Grignon, le 09 février 2011